



PROCES VERBAL DE LA REUNION CODIR N°2 - saison 2025 2026 -
Lundi 06 Octobre 2025
A SAINT DENIS LES BOURG

Présents : Alain, Mathias, Cynthia, Sylvie

Excusés :

Animateur : Sylvie

Secrétaire de séance : Mathias et les membres présents

Ordre du Jour

- 1.1. Approbation du PV N°1 - 2025/2026
- 1.2. Révision des statuts et du règlement intérieur
- 1.3. Organisation AGE
- 1.4. Fonctionnement : Calendrier des réunions, Inscriptions
- 1.5. Projets BP : ESAT, UNSS, Minibus, Label Ecosub
- 1.6. Communication :
- 1.7. Point commissions : Bio, Technique, Vie de club (sorties).
- 1.8. Questions diverses

Début de la réunion à 19h23

Le quorum étant atteint, la réunion peut se tenir.

1.1 Approbation du PV N°1- 2025-2026 -

- Validé à l'unanimité

1.2 Révision des statuts et du règlement intérieur

Modifications apportées en séance aux documents via des marques de révisions (mentions en jaune / barré)

Liste des modifications apportées :

Statuts :

Modifications globales :

- Modification de « les présidents » en « le/la président. e »
- Modification « Conseil d'administration » en « Comité directeur / CODIR »
- Modification « Administrateur, son conjoint ou un proche » en « Administrateur » (sans mention supplémentaire)

SECTION 3

- Les membres sont des personnes physiques uniquement (supp. « Morales et collectivités publiques »)
- Ajout d'une clause sur la validation des demandes d'inscription par le CODIR (fonction de la capacité d'accueil / formation, et possibilité de refus d'adhésion par le président et / ou CODIR sans qu'il soit nécessaire d'apporter explication au refus)

SECTION 4

- Ajout des clauses de radiations cités sur service-public.gouv (« Procédure pour exclure un membre d'une association »)



SECTION 6

- Modification du titre « Conseil d'administration » > « Comité directeur »
- 6.1.1 > Fixation à 7 du nombre d'élus
- 6.1.2 > Modification de la mention « 2 présidents » > « 1 président.e ». Ajout d'un.e vice-président.e, secrétaire adjointe et responsable de communication
- Ajout de deux autres membres élus au comité directeur.

SECTION 7

- Modification de « non licenciée au club » en « non adhérente au club »
- 7.1 > Ajout de la possibilité de participer aux votes par donation de pouvoir à un membre adhérent d'au moins un an d'ancienneté dans le club.
- Ajout de la limitation à 5 du nombre de pouvoirs
- 2 > Ajout d'une AGE pour motif de révocation d'un membre élu du CODIR
- 10 > « Membres dont se compose l'AG » > « Membres de l'AG »
- 13 > Modification de l'approbation des statuts

Règlement intérieur :

Modifications globales :

- Modification de « les présidents » en « le/la président.e »
- Modification « Conseil d'administration » en « Comité directeur / CODIR »

SECTION 2

2.2 > Délais impartis spécifiés dans le formulaire d'inscription VPDIIVE

2.1.1 > Procédure modifiée pour prendre en compte la nouvelle date (premier août) et les modalités VPDIIVE (en lieu et place de l'ancien formulaire papier)

SECTION 6

Retrait de la mention « dans la commune » pour le transfert du siège social

SECTION 7

7.3 > Mise en conformité avec les modifications apportées aux statuts

Ajout des prérogatives du trésorerie : intégration de nouveaux documents comptables à produire. Retrait du rôle de trésorier adjoint.

7.4 > Ajout de la prérogative de communication interne et externe du secrétaire

7.5 > Modification de l'organigramme

SECTION 8

Suppression de la section déjà couverte par les statuts

SECTION 9

9.1 > Modification de la date en dur par « la date spécifiée sur VPDIIVE »

9.2 > Modification du nombre de membres

9.2 > Ajout des modalités de relecture / validation des comptes-rendus de réunions

Suppression de la section 9.3 sur les groupes de travail, trop anecdotique pour apparaître dans le RI

SECTION 10

Suppression de la section « sanctions disciplinaires » déjà couverte par les statuts.

SECTION 11

« Adhérent » à la place de « licencié » pour le président de commission.

Retrait des « suppléants »

Ajout du lien avec la commission départementale



SECTION 12

12.2 > « Élaborer et discuter les projets » « avec les responsables », ajout de mentions précisant la nature collaborative de la conception de la feuille de route de formation technique.

12.2 > Ajout bilan et budget prévisionnel pour le matériel en amont de l'AG

12.3 > Ajout bilan et budget prévisionnel pour le matériel en amont de l'AG

12.4 > Ajout pratique Handi en plus du sport santé

12.4 > Ajout bilan et budget prévisionnel pour le matériel en amont de l'AG

12.5 > Ajout de la nécessité de valider les sorties planifiées par le CODIR

12.5 > Ajout du listing des actions de convivialité

SECTION 13

13.2 > Modification des horaires de piscine

13.5 > Ajout de la stab', requise pour un N3

1.3. Organisation d'un AGE : Modification des statuts et Renouvellement CODIR

- le **jeudi 30 octobre** aux horaires de la séance piscine - 20h30-22h30
- Demande de disponibilité de Nauti-Dombes à Audrey par Sylvie
- Diffusion/ Sylvie sur le Whatsapp CODIR pour validation l'ODJ et docs AG

<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>POUR</i>
<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4</i>

1.4. Fonctionnement : Calendrier des réunions, Inscriptions

- Calendrier des réunions non traité
- Date butoir des inscriptions fixée au 20 octobre 2025

<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>POUR</i>
<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4</i>

1.5. Projets BP : ESAT, UNSS, Minibus, Label Ecosub > Non traité

1.6. Communication : > Non traité

1.7. Point commissions : Bio, Technique, Vie de club (sorties). > Non traité

1.8 Questions diverses > Non traité

Fin de la réunion à 22h15

Prochaine réunion CODIR
Le Lundi 20 octobre 2025 à 19h

La présidente

Sylvie Bouilly

La secrétaire